



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/07

L'an deux mille vingt trois à 14h00
Le 9 mars

Date de convocation	2 mars 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M. Jean François GOSSET
Mme Inès DE MONTGON
Mme MARZIA DE BONI
M. Bernard DEKENS
M J-Claude JACQUEMART (représente Mme FLORES)
M. Sébastien PAULET
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M. Pascal MAUROY
M Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Hervé CORVISIER
M. Alain REUTER
M. Jean Yves JONET

M Gery TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M. Dominique COLLIN
M. Alain DUPOMMIER
M. Claude VALDENNAIRE
M. Kevin GENGOUX
M. Yannick ROSSATO
M. André LIEBEAUX
M. Eric GILLARDIN
M Michel NORMAND
Mme Valérie WOITIER
Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
Mme Pascale GAILLOT (pv de MENONVILLE)

Objet de la délibération :

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23/07

Objet de la délibération :

AFFECTATION DU RESULTAT

Au vu du résultat de l'exercice 2022, il est proposé une reprise des résultats comme suit :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 100 073,89€
- La section d'investissement enregistre un excédent de 1 066 914,87€

L'état des restes à réaliser en investissement se décompose comme suit :

- En dépenses : 26 967 316,06 €
- En recettes : 25 829 622,06€

Après intégration des restes à réaliser, la section d'investissement enregistre un déficit global de - 79 979,13€

Au regard de ce résultat global,

Le Comité Syndical :

- DECIDE d'affecter la somme de 79 979,13€ à la section d'investissement (article 1068)
- PRECISE que la section de fonctionnement conserve 20 094,76€ (article 002)



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS